



Risques liés à la co-activité



Qu'est-ce que la coactivité ?

La coactivité se caractérise par des activités simultanées de plusieurs entreprises intervenant sur un même site. Elle peut créer des interférences dangereuses d'activité, de personnel, d'installation, de matériel et de produit. Exemple : entreprise de nettoyage sur un site industriel, activité de maintenance sous-traitée, agent de sécurité au sein d'une surface commerciale, co-working...



Effets possibles sur la santé

Travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités souvent étrangères aux siennes, entraîne des risques supplémentaires. Concernant les accidents mortels, **15% des victimes appartiennent à des entreprises effectuant des travaux dans des entreprises utilisatrices.**



Pour en savoir plus, consulter le dossier [INRS - Entreprises extérieures](#)



Évaluation des risques

- Prévoir les consignes de sécurité, les dispositions réglementaires, la procédure d'accueil des intervenants, les formations spécifiques nécessaires, les équipements.
- Inspecter les lieux avec l'entreprise extérieure.
- Réaliser le plan de prévention.
- Intégrer les mesures spécifiques.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Démarche de prévention

- Accueillir les intervenants.
- Former les intervenants à la sécurité de l'entreprise.
- Faire porter les EPI définis dans le plan de prévention.
- Informer le personnel de l'entreprise des activités de l'entreprise extérieure et de son champ d'action.
- Mettre à disposition les locaux.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Réglementation

- Obligation d'établir un plan de prévention entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure.
- Protocole de sécurité.
- Plan général de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Sensibiliser vos salariés

- Des brochures et des vidéos sont disponibles sur le site de l'INRS.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Conseil, formation et contrôle ?

- Différents organismes proposent une offre de service pour aider les entreprises en Corse dans leur démarche de réalisation des plans de prévention.
- N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une liste de solutions que nous avons référencées.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Aide financière de la CARSAT ?

- Il n'existe pas d'offres spécifiques actuellement sur ce sujet.
- N'hésitez pas cependant à contacter votre CARSAT pour plus d'informations !

[Cliquer pour en savoir plus](#)

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter !

medecinetravail2b.com